

Minerve est une divinité payenne ; tout ce qui tient à la vérité la blesse, tout ce qui rappelle l'âme à la paix l'obsède, tout ce qui vient du Sauveur l'importune ; elle a entrepris l'œuvre de l'enfer, elle est à la solde du génie du mal, et c'est le Dragon, qu'il foule aux pieds, pour délivrer nos pieux habitants du Démon qui les précipitera dans les flammes éternelles en détruisant leur croyance.

Les mensonges les plus éhontés ne lui coûtent rien, les imputations les plus calomnieuses deviennent ses jonets, les accusations les moins plausibles lui sont familières, alors qu'il s'agit d'attaquer nos ministres les plus respectables. C'est une guerre continuelle qu'elle entreprend contre notre vénérable clergé, et ceux qui ont pu jusqu'à ce jour se faire illusion sur son exécration but, ne doivent plus douter maintenant qu'il ne tende au renversement de tout l'édifice sur lequel Dieu a fondé l'autorité de son église et l'éternité de ses dogmes.

Que veut la *Minerve* ? Rien autre chose que de voir nos pasteurs évangéliques seconder les projets de désorganisation qu'elle propage avec tant de dévergondage. Elle crie à l'abomination de la désolation contre le prêtre qui rappelle ses ouailles aux devoirs du catholicisme ; mais elle approuverait le prêtre qui trahirait son ministère pour prêcher la révolte, la contrebande et tous les crimes enfantés par l'esprit déréglé de Papineau. Elle trouve que le prêtre intervient dans les affaires publiques, lorsqu'il rappelle ses paroissiens à la paix, au respect envers les autorités constituées, à l'observation des lois du pays ; mais elle ne trouverait point que cette intervention fut dangereuse ni criminelle, si elle avait lieu pour propager la disaffection contre le gouvernement existant, l'admiration envers Papineau, le renversement de l'ordre et la haine contre une certaine portion de nos citoyens.

Les raisonnements les plus faux, les rapports les plus mensongers, sont les armes dont se sert la *Minerve*, et nos excellens habitans peuvent s'y laisser prendre facilement, parce qu'ils ne sont pas toujours capables de distinguer la vérité de l'erreur, au milieu des grands mots de patrie avec lesquels on les endort sur le bord du précipice. Mais il appartient à la presse de les éclairer, et c'est cette mission que nous entreprenons, avec d'autant plus d'ardeur que nous n'appartenons à aucune coterie, que nous sommes entièrement détachés de toute influence religieuse, et que nous nous sommes dévoués, dès l'origine, aux seuls intérêts canadiens.

La *Minerve* semble trouver extraordinaire que le clergé catholique prêche la soumission à un gouvernement protestant, qu'il adresse des vœux au ciel pour la prospérité de ceux qui ne professent point les mêmes dogmes ? Mais a-t-elle oublié que le catholicisme est

la religion de la paix et non celle de la guerre ? A-t-elle oublié que *Jésus-Christ* vint sur la terre pour réédifier et non pour détruire, que toutes ses recommandations sont toutes de charité, d'humanité, et rien de vengeance ou de perturbation ? Ce n'est pas parce que nos prêtres se trouvent sous la domination d'une puissance protestante qu'ils commandent l'obéissance à cette puissance ; ce n'est pas par peur qu'ils prêchent la soumission, ce n'est pas par lâche complaisance qu'ils prient pour la prospérité du chef de l'état ; leur conduite à cet égard leur a été dictée par le Divin Sauveur, et leur fut prescrite de tout temps.

Le clergé, suivant la *Minerve*, ne doit pas intervenir dans les affaires publiques, et certes il n'y intervient point en exhortant ses ouailles à la paix ; autant vaudrait dire que Bossuet et Massillon intervenaient dans les affaires publiques, lorsqu'ils fesaient aux souverains, les plus absolus, ces magnifiques sermons, dans lesquels ils leur indiquaient les moyens les plus humains de gouverner leurs peuples. Le prêtre a reçu la noble mission de rappeler l'homme à la morale, à la vertu, et si l'on voulait circonscrire le cercle dans lequel il lui est permis d'entrer, il faudrait aussi rétrécir les limites de la morale et de la vertu, par conséquent apporter des bornes à des principes qui n'en ont jamais pu avoir.

Tant que le ministère de la religion ne prescrit que la haine du vice, il reste dans la sphère que Dieu lui a donnée ; quand il commande de punir les méchants, il ne sort point de ses justes attributions.

Si la Déesse à la Chouette se contentait de faire de faux raisonnements, on pourrait peut-être lui pardonner et attribuer sa sottise actuelle à l'abjection dans laquelle elle est tombée, par l'ignorance crasse de ceux qui se chargent de la faire parler. Mais elle ajoute, à la honte de ses réflexions saugrenues, le mensonge le plus effronté. Dans l'un de ses articles anti-religieux de jeudi dernier, intitulé : *le clergé et la politique*, on lit ce qui suit :

Une déclaration du 2 août 1717, enregistrée au conseil supérieur, défend de publier au prône les lois de l'état, les actes de justice, etc. **AUSI NE SIED-IL NULLEMENT DE TRAITER DES AFFAIRES SÉCULIÈRES DANS LE LIEU SAINT!!!**

Nos bons habitans, en lisant un semblable paragraphe, ne peuvent-ils point croire à sa vérité ? Et cependant rien n'est plus faux que cette assertion. Le préambule de la déclaration est ainsi conçu :

“ Le feu Roy, notre très-honoré seigneur de Risayeul, voulant procurer que le service divin fut célébré avec toute la décence et la dignité convenable, a dispensé par l'article 32 de son édit du mois d'avril 1695, concernant la juridiction ecclésiastique, les curés, leurs